empruntis ! Agitateur de projets

LA LETTRE NATIONALE
04 mars 2020

En mars 2020, les taux stagnent encore

La tendance des taux

1,15% sur 20 ans

Des taux toujours stables, sauf pour les longues durées

Après la légère hausse des taux d'emprunts immobiliers observée entre la fin 2019 et le tout début d'année 2020, nous assistons à une stagnation des taux communiqués par nos nombreux partenaires bancaires. Ce mois de mars ne change pas particulièrement la donne. En effet, sur les durées dites classiques, les taux auxquels les emprunteurs peuvent obtenir des crédits immobiliers restent inchangés par rapport au mois de février. Ainsi, les banques vous prêtent toujours autour de 0.65% sur 7 ans, 0,75% sur 10 ans et 1% sur 15 ans. A partir de 20 ans, certains partenaires bancaires augmentent légèrement leurs taux de 5, voire 10 centimes.

Baromètre immo empruntis !

Durée (ans)		Taux max	Taux du marché	Taux min
7	→	1.55%	0.65%	0.24%
10	↘	1.55%	0.75%	0.40%
15	→	1.73%	1.00%	0.64%
20	↗	1.94%	1.20%	0.77%
25	↗	2.15%	1.45%	1.07%
30	↗	2.53%	1.80%	1.55%

Mis à jour le 04-03-2020, taux comparés par rapport au 05-02-2020

Analyse d'Ulrich Maurel, porte-parole d'Empruntis

Dans l'ensemble, les taux du mois de mars stagnent ou marquent une légère hausse. Ces augmentations s'expliquent très simplement : « *Les banques souhaitent conserver un équilibre entre encours prêtés et collecte d'épargne pour respecter les règlementations Bâle II, III et IV* » analyse Ulrich Maurel porte-parole d'Empruntis. « *Mais, les Français déposent de moins en moins d'épargne au sein des organismes bancaires et le phénomène ne va pas forcement s'inverser avec les effets du coronavirus* » poursuit-il. Autres recommandations que les banques s'efforcent de respecter, celles du HCSF avec notamment les 33% de taux d'effort à ne pas dépasser. Pour cela, sur des projets d'investissements locatifs, par exemple, nos partenaires bancaires acceptent d'allonger les durées d'emprunt jusqu'à 25 ans (ces prêts sont habituellement souscrits sur 10 ou 15 ans). L'effet immédiat est la baisse du montant de la mensualité, et le respect des 33% maximum de taux d'effort. Ces adaptations vont en faveur des emprunteurs qui peuvent également compter sur les 15% d'exceptions que le HCSF autorise et qui permettent aux banques d'examiner les cas exceptionnels.

Taux moyens sur 20 ans

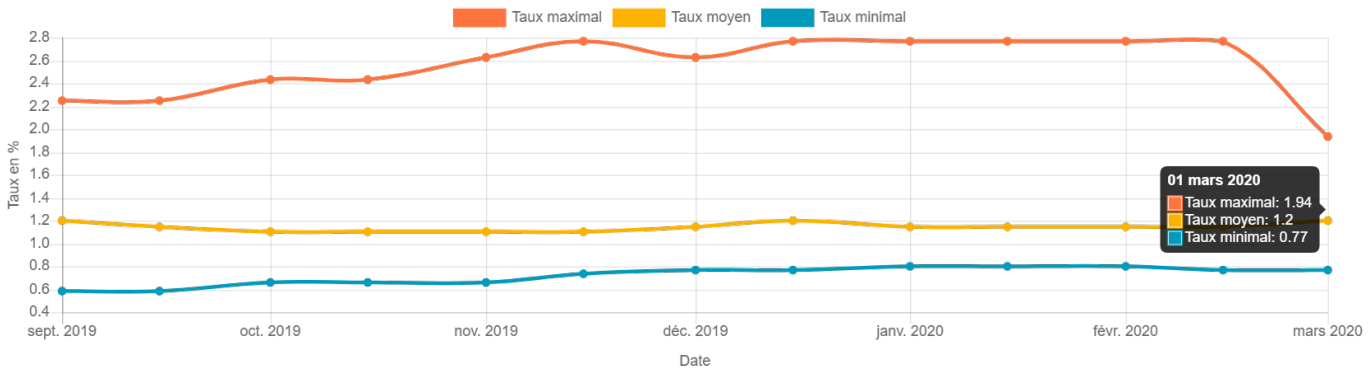

Contact presse : Agence Rumeur Publique / Lucie Daudigny lucie@rumeurpublique.fr +33 (0)1 82 28 37 27 / +33 (0)6 77 20 71 11

Taux relevés le 04/03/2020. Évolution par rapport au 05/02/2020. Les taux indiqués s'entendent hors assurances, selon le profil et le besoin.